

2RB FINANCE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 5.025 €
Siège : 18 route de Guebwiller 68360 SOULTZ
501 699 250 RCS COLMAR

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 FEVRIER 2025

Le dix neuf février deux-mille vingt-cinq à 20h,

Les associés de la société 2RB FINANCE susnommée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|----------|
| - Monsieur Emmanuel RIGILLO
Propriétaire de trente-quatre parts sociales numérotées de 01 à 34, ci | 34 parts |
| - Monsieur Pascal RIGILLO
Propriétaire de trente-trois parts sociales numérotées de 35 à 67, ci | 33 parts |

Total égal au nombre de parts composant le capital social, ci	67 parts
---	----------

Tous les associés étant présents, l'assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Emmanuel RIGILLO, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission du gérant ;
- nomination d'un nouveau gérant ;
- pouvoirs en vue des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Emmanuel RIGILLO de ses fonctions de gérant de la Société à effet de ce jour sans indemnité de quelque nature que ce soit, et nomme à compter du même jour, en remplacement et pour une durée indéterminée :

Monsieur Pascal RIGILLO
Né le 25 octobre 1976 à GUEBWILLER (68)
De nationalité française
Demeurant 27 rue du Vignoble 68610 LAUTENBACH

En remplacement en qualité de nouveau Gérant, pour une durée indéterminée

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour remplir toutes formalités prescrites par la loi, partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés présents.

Monsieur Pascal RIGILLO
« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

Bon pour Acceptation des fonctions de Gérant.



Monsieur Emmanuel RIGILLO

